

### **TABLE DES MATIÈRES**

I.	ı	LES COMPTES ANNUELS	3
A	١.	Compte de résultats	5
E	3.	Affectation et prélèvements	6
II.	I	LES COMMENTAIRES FINANCIERS	7
Þ	۹.	Commentaires de l'ACTIF	7
		ACTIFS IMMOBILISES	7
	,	ACTIFS CIRCULANTS	7
E	3.	Commentaires du PASSIF	9
	(	CAPITAUX PROPRES	9
	l	PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	10
	١	DETTES	11
C	2.	Commentaires du COMPTE DE RESULTATS	12
III.	ı	LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	. 16
IV.	١	LES REGLES D'EVALUATION	. 17
	,	ACTIF	17
	ı	PASSIF	21
	(	COMPTE DE RESULTATS	. 21
V.	ı	LA LISTE DES GARANTIES	. 22
VI.	ı	LES MARCHES PUBLICS	. 22
VII.	.	LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES	. 27
VIII	l. I	LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION	<b>. 2</b> 9
A	٩.	Structure des intercommunales	29
E	3.	Composition des instances	30
C	2.	Réunion des instances	. 31
IX.	ı	L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION	. 32
X.		LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT	. 32
ΥI		I F PI AN FINANCIFR PI LIRIANNI IFI	. 36



## I. LES COMPTES ANNUELS

## (ARTICLE L1523-16 CDLD)

Bilan après répartition

ACTIF	Exercice 2023	Exercice 2022	
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	2 969 001	3 080 835
Frais d'établissement	20		
Immobilisations incorporelles	21	27 002	1 908
Immobilisations corporelles	22/27	2 838 005	2 979 425
Terrains et constructions	22	2 613 394	2 900 413
Installations, machines et outillage	23	113 282	64 289
Mobilier et matériel roulant	24	111 329	14 722
Location-financement et droits similaires	25		
Autres immobilisations corporelles	26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
Immobilisations financières	28	103 994	99 502
Entreprises liées	280/1		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de	282/3	15 650	15 650
Autres immobilisations financières	284/8	88 344	83 852
Actions et parts	284	87 866	82 166
Créances et cautionnements en numéraire	285/8	478	1 686
CTIFS CIRCULANTS	29/58	31 568 640	29 762 284
Créances à plus d'un an	29		
Créances commerciales	290		
Autres créances	291		
Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
Approvisionnements	30/31		
En-cours de fabrication	32		
Produits finis	33		
Marchandises	34		
Immeubles destinés à la vente	35		
Acomptes versés	36		
Commandes en cours d'exécution	37		
Créances à un an au plus	40/41	4 277 243	3 933 89
Créances commerciales	40	4 275 448	3 932 18
Autres créances	41	1 795	1 710
Placements de trésorerie	50/53	25 058 327	21 952 463
Actions propres	50		
Autres placements	51/53	25 058 327	21 952 463
Valeurs disponibles	54/58	1 784 494	3 835 662
Comptes de régularisation	490/1	448 577	40 26
OTAL DE L'ACTIF	20/58	34 537 640	32 843 119



PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022	
APITAUX PROPRES	10/15	17 583 800	17 553 638
Apport	10/11	70 163	70 163
Disponible	110		
Indisponible	111	70 163	70 163
Plus-values de réévaluation	12	453 645	453 64!
Réserves	13	15 105 513	15 105 51
Réserves indisponibles	130/1	32 493	32 493
Réserves statutairement indisponibles	1311	32 493	32 493
Acquisitions d'actions propres	1312		
Soutien financier	1313		
Autres	1319		
Réserves immunisées	132		
Réserves disponibles	133	15 073 020	15 073 02
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	1 258 284	1 168 41
Subsides en capital	15	696 195	755 90
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19		
ROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	10 569 565	10 964 97
Provisions pour risques et charges	160/5	10 569 565	10 964 97
Impôts différés	168		
ETTES	17/49	6 384 276	4 324 51
Dettes à plus d'un an	17	3 000	8 40
Dettes financières	170/4		
Emprunts subordonnés	170		
Emprunts obligatoires non subordonnés	171		
Dettes de location-financement et assimilées	172		
Etablissements de crédit	173		
Autres emprunts	174		
Dettes commerciales	175		
Acomptes reçus sur commandes	176		
Autres dettes	178/9	3 000	8 40
Dettes à un an au plus	42/48	6 357 578	4 282 43
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		175 00
Dettes financières	43		
Etablissements de crédit	430/8		
Autres emprunts	439		
Dettes commerciales	44	1 552 252	794 61
Fournisseurs	440/4	1 552 252	794 61:
Acomptes reçus sur commandes	46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	1 858 083	1 898 32
Impôts	450/3	146 505	39 168
Rémunérations et charges sociales	454/9	1 711 578	1 859 15
Autres dettes	47/48	2 947 243	1 414 49
Comptes de régularisation	492/3	23 698	33 67
OTAL DU PASSIF	10/49	34 537 640	32 843 119



# A. Compte de résultats

,		Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes et prestations	70/76A	19 052 387	19 586 540
Chiffre d'affaires	70	3 169 116	3 474 346
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en	71	5 255 225	
cours d'exécution			
Productions immobilisées	72		
Autres produits d'exploitation	74	15 882 124	16 051 366
Produits d'exploitation non récurrents	76A	1 147	60 828
Coût des ventes et prestations	60/66A	19 318 870	19 532 49
Approvisionnements et marchandises	60		
Achats	600/8		
Stocks : réduction (augmentation)	609		
Services et biens divers	61	4 035 459	3 416 10
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	15 323 552	13 821 47
Amortissements et réductions de valeur sur frais	630	345 932	322 01
d'établissement, sur immobilisations incorporelles et			
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours	631/4		
d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)			
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et	635/7	-395 407	1 963 25
Autres charges d'exploitation	640/8	9 334	9 65
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de	649		
restructuration			
Charges d'exploitation non récurrentes	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	-266 483	54 04
Produits financiers	75/76B	440 173	172 78
Produits financiers récurrents	75	440 173	172 78
Produits des immobilisations financières	750	1 300	
Produits des actifs circulants	<i>751</i>	378 889	131 723
Autres produits financiers	752/9	59 984	41 058
Produits financiers non récurrents	76B		
Charges financières	65/66B	9 438	18 76
Charges financières récurrentes	65	9 438	18 76
Charges des dettes	650	7 346	12 708
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks,	651		
commandes en cours et créances commerciales : dotations			
Autres charges financières	652/9	2 092	6 05
Charges financières non récurrentes	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	164 252	208 060



# B. Affectation et prélèvements

		Exercice 2023	Exercice 2022
Prélèvements sur les impôts différés	780		
Transfert aux impôts différés	680		
Impôts sur le résultat	67/77	74 383	21 802
Impôts	670/3	74 426	22 389
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-43	-587
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	89 869	186 258
Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
Transfert aux réserves immunisées	689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	89 869	186 258
		Exercice 2023	Exercice 2022
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	1 258 284	1 168 415
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	89 869	186 258
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	1 168 415	982 157
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2		
sur l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	1 258 284	1 168 415
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		



#### II. LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

#### A. Commentaires de l'ACTIF

### **ACTIFS IMMOBILISES**

Les **immobilisations incorporelles** ont une valeur de 27.002 €. Cela concerne des licences informatiques.

La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée :

- de terrains et constructions ;
   le patrimoine immobilier de l'intercommunale représente 2.613.394 €, réparti sur :
  - o le terrain et les bâtiments complexes
  - o le Palais des expositions
- les installations, machines et outillages comprennent essentiellement le matériel informatique pour un total de 113.282 €;
- le mobilier dont est propriétaire l'intercommunale à une valeur nulle ;
- le matériel roulant s'élève à 111.329 € et se compose de 6 véhicules.

Les **immobilisations financières** comprennent les participations détenues à hauteur de 103.994 € dont le détail est repris dans le rapport de participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 478 €.

### **ACTIFS CIRCULANTS**

Les **créances à plus d'un an** restent nulles depuis la fin du remboursement total de l'avance consentie au BEP Crématorium pour l'acquisition du terrain de Ciney.

Les **créances à un an au plus** comprennent majoritairement les créances commerciales pour un montant de 4.275.448 € essentiellement composé des subsides à recevoir.

Les **autres créances** s'élèvent à 1.795 € et concernent des avances à BEP Expansion et BEP Environnement.



Les **placements de trésorerie** comprennent des fonds placés à terme. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans le préfinancement des subsides et des investissements.

Les **valeurs disponibles** d'un montant de 1.784.494 € couvrent la trésorerie opérationnelle. Celleci est utilisée essentiellement au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** intègrent pour 172.860 € de charge à reporter sur 2023 et 275.716 € de produits acquis pour 2023. Celles-ci concernent notamment la charge du mois de janvier 2024 pour la cotisation de responsabilisation, les livrables pour le subside croissance/création/bas carbone ainsi que les intérêts 2023 perçus en 2024.



#### B. Commentaires du PASSIF

### **CAPITAUX PROPRES**

Suite à l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations, le capital a été transféré en apport indisponible en 2020, lequel s'élève à 280.650 €. Il est libéré à concurrence de 25% par les communes et la Province de Namur.

Les apports sont valorisés à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

4.520	parts Communes	113.000 €			
Parts		Montant	Parts		Montant
220	ANDENNE	5.500	58	HASTIERE	1.450
64	ANHEE	1.600	45	HAVELANGE	1.125
67	ASSESSE	1.675	45	HOUYET	1.125
76	BEAURAING	1.900	169	JEMEPPE S/SAMBRE	4.225
30	BIEVRE	750	90	LA BRUYERE	2.250
45	CERFONTAINE	1.125	128	METTET	3.200
147	CINEY	3.675	1.003	NAMUR	25.075
129	COUVIN	3.225	48	OHEY	1.200
122	DINANT	3.050	29	ONHAYE	725
28	DOISCHE	700	91	PHILIPPEVILLE	2.275
155	EGHEZEE	3.875	110	PROFONDEVILLE	2.750
74	FERNELMONT	1.850	119	ROCHEFORT	2.975
68	FLOREFFE	1.700	277	SAMBREVILLE	6.925
106	FLORENNES	2.650	75	SOMBREFFE	1.875
101	FOSSES LA VILLE	2.525	51	SOMME-LEUZE	1.275
43	GEDINNE	1.075	56	VIROINVAL	1.400
242	GEMBLOUX	6.050	28	VRESSE/SEMOIS	700
69	GESVES	1.725	162	WALCOURT	4.050
61	HAMOIS	1.525	89	YVOIR	2.225

6.706 parts Province de Namur 167.650 €

Les **plus-values de réévaluation** s'élèvent à 453.645 €. Les plus-values ont été actées initialement sur la cession gratuite par la Province de Namur de l'ensemble des installations du BEP. Ce montant représente la plus-value non amortissable sur le terrain.

Les **réserves** sont scindées en deux catégories :

la réserve statutairement indisponible de 32.493 €;



les réserves disponibles s'élèvent à 15.073.020 €.

Le **Bénéfice reporté** est composé du bénéfice reporté des exercices précédents et du bénéfice de 89.869 € de l'exercice 2023 à affecter.

Les **subsides en capital** de 696.195 € correspondent aux subsides reçus des pouvoirs publics pour les investissements du nouveau BEP et le subside pour la chaudière biomasse. Ceux-ci sont sous déduction des amortissements actés de subside en capital. Le montant initial était de 1.310.340 € pour le nouveau BEP et 200.000 € pour la chaudière biomasse dont les amortissements suivent le même rythme que celui de l'investissement.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 17.583.800 €. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

### PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

Les **provisions** pour autres risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2023 à 10.569.565 €. Cellesci sont actées dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation, due en vertu de la législation sociale relative à l'ONSSAPL, concernant les régimes légaux des pensions des membres du personnel nommé des administrations provinciales et locales.

En 2017, le BEP a signé une convention de gestion de fonds collectif de retraite avec Belfius, en vue de financer une partie de ses engagements de pension futurs et d'atténuer l'impact de leurs croissances prévisibles. Le montant de la provision est examiné chaque année en fonction de l'évolution des projections reçues. Des dotations complémentaires seront comptabilisées en vue d'atteindre le montant total de la charge estimée. Dans ce cadre une dotation complémentaire a été actée à concurrence de 808.824 € en 2023. En plus des dotations, il y a également eu une utilisation de 1.204.231 € correspondant aux prélèvements des Fonds Belfius.



### **DETTES**

Les **dettes à plus d'un an** comprennent des autres dettes pour un montant de 3.000 € correspondant à une caution.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 6.357.578 € et regroupent principalement :

Les dettes fiscales, salariales et sociales d'un montant de 1.858.083 € reprennent principalement l'ONSS et une partie du précompte du mois de décembre payable en janvier et la provision pour pécule de vacances.

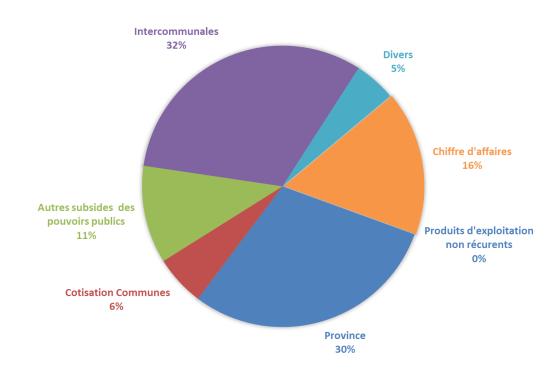
Les autres dettes d'un montant de 2.947.243 € reprennent principalement les avances de trésorerie de la Région Wallonne, versées au BEP dans le cadre des programmes Pollec Stratégie Immobilière, l'animation FEDER et du projet facilitateur de symbiose industrielle.

Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 23.698 € principalement composés de précompte mobilier à imputer sur les intérêts des comptes de placements.



#### C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 19.052.387 €.



L'année 2023 a enregistré un **Chiffre d'affaires** de 3.169.116 € contre 3.474.346 € en 2022. Le chiffre d'affaire du BEP est principalement composé de :

- frais de gestion sur vente de terrains et location du BEP Expansion;
- d'honoraires du bureau d'études du BEP;
- d'honoraires de gestion administrative, traductions, concession.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 15.882.124 € en 2023 et sont composés de :

- cotisations statutaires des communes pour 1.107.704€;
- la cotisation statutaire et le subside Province pour 5.663.760;

- Cotisation 2023 3.873.268 €

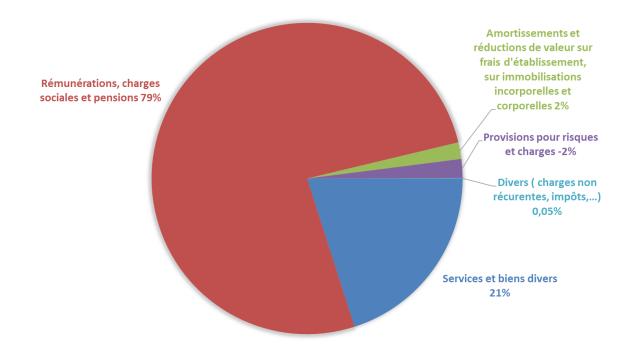
- Subside pour l'intercommunale 1.790.492 €



- autres subsides des pouvoirs publics tels que les Programmes Européens, Région Wallonne,
   Province essaimage, .... pour 2.142.311 €;
- subventions des intercommunales BEP ENVIRONNEMENT, BEP EXPANSION, BEP
   CREMATORIUM & IDEFIN pour un montant total de 6.053.368 €;
- divers (Interventions des Assurances, loyers, refacturations, ...) pour 914.980 €.

Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent à 1.147 € en 2023 et sont composés principalement d'une régularisation actée suite au calcul du prorata définitif de la TVA

## Le **coût des ventes et prestations** s'élève à 19.318.870 € en 2023.

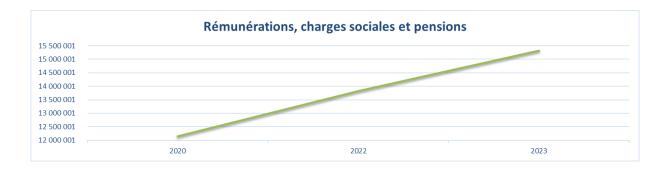




Les Services et biens divers d'un montant 4.035.459 € sont essentiellement composés de :

- des frais de fonctionnement du BEP tels que : l'informatique, l'entretien du bâtiment, la communication, les assurances, les jetons des administrateurs ...;
- d'honoraires de sous-traitance du bureau d'étude du BEP;
- les frais d'animations et de consultance des Programmes Européens ;
- Les frais exposés dans le cadre de la digitalisation du BEP qui sont entièrement pris en charge.

Les rémunérations, charges sociales et pensions composent la majorité des coûts de l'intercommunale pour un montant de 15.323.552 €.



	2020	2021	2022	2023
Nombre d'effectif moyen	125,0 ETP	133,9 ETP	138,2 ETP	138,2 ETP

La dotation aux amortissements a été constituée conformément aux règles d'évaluation prescrites par le droit comptable. Celle-ci s'élève à 345.932 € en 2023.

Les provisions pour risques et charges comprennent le montant provisionné dans le cadre du financement de la cotisation de responsabilisation. Ce montant s'élève à -395.407 € en 2023, il se compose d'une dotation aux provisions de 808.824 € et d'une reprise de provisions de 1.204.231 € correspondant au montant réclamé et payé à l'ONSSAPL. Le montant total de la provision actuelle est de 10.569.565 €. Le montant de la provision est examiné chaque année en fonction de l'évolution des projections reçues dans ce cadre, en vue d'atténuer l'impact de leurs croissances prévisibles.



Les **produits financiers** s'élèvent à 440.173 € en 2023. Ils sont composés :

 des produits des actifs circulants pour un montant de 378.889 €, majoritairement composés des produits de placements de trésorerie.

des autres produits financiers majoritairement composés d'amortissements de subsides sur le

bâtiment du BEP.

Les **charges financières** s'élèvent à 9.438 € en 2023 et se composent principalement des intérêts

sur l'emprunt du nouveau BEP (dernière mensualité en 2023).

Le bénéfice de l'exercice avant impôts est de 164.252 €.

L'impôt sur le résultat est de 74.383 € pour cet exercice :

le précompte mobilier retenu sur les revenus financiers à concurrence de 69.968 €;

de charges fiscales pour 2023 à l'impôt des personnes morales de 4.457 €;

d'une régularisation d'impôt en notre faveur de 2018-2019 de 43 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à

la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015,

l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester

assujettie à l'impôt des personnes morales, ou à défaut, devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec

effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF

Finances, une décision rendue le 26 janvier 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à

l'impôt des personnes morales pour une durée de cinq ans. A l'issue d'une procédure de

renouvellement, le Service des Décisions Anticipées a rendu une décision le 29 septembre 2020,

confirmant l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une nouvelle

période de 5 ans.



Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2023 est de 89.869 €. Celui-ci est affecté au bénéfice reporté.

#### III. LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés et des Associations impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

a) RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun autre risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

b) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE Néant

c) CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

d) ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

e) SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

f) JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES DE CONTINUITE

Néant



#### g) UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

#### h) CONFLIT D'INTERET

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

#### IV. LES REGLES D'EVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

### ACTIF

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Concessions, brevets, licences, etc...

Linéaire

de 3 à 5 ans

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur



valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

#### Terrains et constructions

Terrains

Constructions Linéaire

Immeubles à usage de bureaux de 25 à 33 ans Voiries, égouttages et pont de 20 à 30 ans Bâtiments industriels, garages et équipements industriels 20 ans

Aménagements Linéaire

Aménagements industriels de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

<u>Installations, machines et outillages</u>
Linéaire

Matériel d'exploitation et installations diverses de 5 à 20 ans
Petit outillage de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau Linéaire

Mobilier de bureau de 5 à 10 ans



Matériel de bureau de 3 à 5 ans

Matériel informatique de 3 à 5 ans

Matériel roulant et engins de génie civil Linéaire

Matériel roulant - Camions de 5 à 10 ans

Matériel roulant - Camionnettes de 5 à 10 ans

Matériel roulant - Voitures 5 ans

Engins de génie civil de 5 à 10 ans

Matériel roulant d'occasion de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions Linéaire de 5 à 20 ans

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de



réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les CREANCES A PLUS D'UN AN sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

#### Les STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrécouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.



## **PASSIF**

L'APPORT INDISPONIBLE est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES**, **SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

### COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours



d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

### V. LA LISTE DES GARANTIES

	de garantie Montant au 31/12/2023
Wallonie recherche CRA-W Centre Wallon de Recherches Agronomiques Garantie de la bo obligations du BEP da	n d'un projet d'un pôle atoires et de la

### VI. LES MARCHES PUBLICS

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2023, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.



PE : Publicité européenne PN : Publicité nationale

PNDAPP : Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSPP : Procédure négociée sans publication préalable

PO: Procédure ouverte

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Traduction et révision de documents techniques liés à l'exportation	PNSPP	-	17/01/2023	28 249,30 €	Right Ink sprl, rue des Archers, 4 à 7000 Mons
Marché de services	PAE d'Achêne, Assesse, Mette et Namur Ouest Floreffe - Redynamisation et rénovation de voirie - Auteur de projet et suivi d'exécution	PNDAP	PN	17/01/2023	109 973 €	*Lot 1 (Redynamisation du PAE d'Achêne - Montant estimé des travaux : 800.000 € HTVA) : Hancq Construct Office sprl, Chemin du Valcq 20 à 1420 Braine L'Alleud ; *Lot 2 (Redynamisation du PAE d'Assesse - Montant estimé des travaux : 665.000 € HTVA) : Hancq Construct Office sprl, Chemin du Valcq 20 à 1420 Braine L'Alleud ; *Lot 3 (Redynamisation du PAE Mettet - Montant estimé des travaux : 815.000,00 € HTVA) : Hancq Construct Office sprl, Chemin du Valcq 20 à 1420 Braine L'Alleud ; *Lot 4 (Redynamisation du PAE Namur Ouest Floreffe - Rue de la Majolique - Montant estimé des travaux :



Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
						300.000 € HTVA): Hancq Construct Office sprl, Chemin du Valcq 20 à 1420 Braine L'Alleud.
Marché de services	Mise à disposition de compétences Azure	PNSPP	-	17/01/2023	139 950 €	Computerland Benelux sa, Avenue de l'Informatique, 9 à 4432 Alleur
Marché de services	Analyse prospective et feuille de route d'évolution des services publics	PNDAP	PN	25/04/2023	148 500 €	BDO Advisory, Avenue Reine Astrid 92 à 1310 La Hulpe
Marché de travaux	Rafraichissement des locaux	PNSPP	-	14/02/2023	91 530,01 €	Jean-Louis Humblet sprl, Rue des Bugranes 4, Parc Industriel à 5100 Naninne
Marché de services	Etude de faisabilité d'une liaison verticale entre le centre- ville de Dinant et le plateau Mont- Fat	PNSPP	-	23/05/2023	75 000,00 €	CNA - Câble Neige Aménagement, Le Trident A, 34 avenue de l'Europe à FR-38 100 GRENOBLE
Marché de services	Accord-cadre - Architecture	PNSPP	-	25/04/2023	100 125,00 €	RM Architecte, Rue Lucien Namêche, 8 à 5000 Namur
Marché de services	Accord-cadre - Architecture du paysage	PNSPP	-	25/04/2023	120 000 €	AM: Atelier Paysage srl avec Dessin et Construction sprl, Rue d'Achet, 59A à 5362 Achet
Marché de services	Accord-cadre en aménagement du territoire et environnement	PNSPP	-	25/04/2023	75 000 €	SEN5 sprl, Rue des Bayards 67 à 4000 Liège



Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Accord-cadre relatif à la désignation d'un notaire concernant des conseils juridiques portant notamment en matière de droit des sociétés et associations et en matière réel	PNSPP	-	21/11/2023	154.000€	Etude des Notaires Pierre-Yves ERNEUX & Laurence ANNET, Chaussée de Marche 577 à 5101 Erpent
Marché de services	Services juridiques - Aménagement du territoire, urbanisme et environnement	PNSPP	-	21/03/2023	75 000 €	Elégis - SD + Association d'avocats scrl, Place Des Nations Unies 7 à 4020 Liège 2
Marché de services	Accord-cadre - Stabilité, techniques spéciales et PEB	PNSSP	-	22/08/2023	139.900€	BSOLUTIONS INGENIEURS SPRL, Rue Louis genonceaux, 12 à 5032 Isnes
Marché de services	Accompagnement à l'animation de la dynamique POLLEC	PNSPP	-	22/08/2023	63.422,63 €	Energie Commune, Rue Fernand Bernier 15 à 1060 Saint-Gilles
Marché de services	Tous les PAE - Accord-cadre en hydrologie - 2024	PNSPP	-	22/08/2023	138.000€	Géolys (Seraing), Quai Sadoine 9 à 4100 Seraing
Marché de services	Accord-cadre relatif aux opérations de partage d'énergie	PNSPP	-	12/12/2023	139.000€	NEWIDE SA (WeSmart), Rue Dieudonné Lefèvre 14 à 1020 Bruxelles
Marché de services	Réalisation de stratégies immobilières en ce compris les audits - Marché	PO	PE	12/12/2023	525.573,50€	*Lot 1 (Réalisation de stratégies immobilières en ce compris les audits pour le groupe BEP) : au groupement COREPRO

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
	conjoint BEP Expansion Economique - BEP Environnement					sprl, Rue de Montigny, 31 bte 12 à 6000 Charleroi et TEENCONSULTING srl, Chaussée de Nivelles, 60 à 7181 Arquennes; *Lot 2 (Réalisation de stratégies immobilières en ce compris les audits pour les 5 communes via l'appel à projet POLLEC 2021): au groupement COREPRO sprl, Rue de Montigny, 31 bte 12 à 6000 Charleroi et TEENCONSULTING srl, Chaussée de Nivelles, 60 à 7181 Arquennes.
Marché de fournitures	Acquisition d'ordinateurs portables	PNSPP	-	21/11/2023	73.106,60 €	PRIMINFO SA, Rue Du Grand Champ 8 à 5380 Fernelmont
Marché de fournitures	Acquisition de deux voitures mission électriques	PNSPP	-	17/10/2023	67.543,49 €	Garage VW Michael Mazuin, Avenue des Déportés 32 à 5070 Fosses-la-Ville



## VII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

### (ARTICLE L1523-16 CDLD)

En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences de la séance formative du Conseil d'administration du 23 mai 2023 et du 6 juillet 2023 ayant tous deux pour objet « Présentation du schéma de développement territorial » :

### 23 mai 2023 :

Groupe Communes				
Prénom	Nom			
Jérôme	Anceau			
José	Damilot			
Luc	Frère			
Pascal	Jacquiez (Vice-Président)			
Catherine	Keimeul			
Stéphane	Lasseaux (Président)			
Gauthier	Le Bussy			
Cédric	Leclercq			
Arnaud	Paulet			
Stéphanie	Thoron			
Groupe	Province			
Georges	Balon-Perin			
Eric	Bogaerts			
Jean-Marie	Cheffert			
Hugues	Doumont			
Pierre	Helson			
Pierre	Rondiat			
Jean-Marc	Van Espen			



## 6 juillet 2023 :

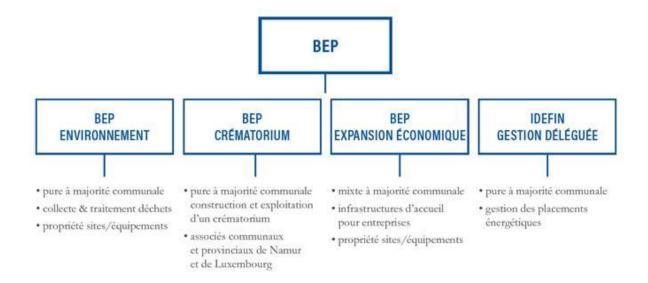
Groupe Communes			
Prénom	Nom		
Jérôme	Anceau		
Luc	Frère		
Pascal	Jacquiez (Vice-Président)		
Catherine	Keimeul		
Stéphane	Lasseaux (Président)		
Gauthier	Le Bussy		
Arnaud	Paulet		
	Groupe Province		
Georges	Balon-Perin		
Jean-Marie	Cheffert		
Pierre	Helson		
Pierre	Rondiat		
Jean-Marc	Van Espen		



## VIII. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(ARTICLE L1523-16 CDLD)

### A. Structure des intercommunales



# B. Composition des instances

Période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

# • Composition du Conseil d'Administration :

Fonction	Nom et Prénom	Groupe	
Président	Lasseaux Stéphane	Commune	
Vice-président	Jacquiez Pascal	Commune	
Administrateurs	Anceau Jérôme	Commune	
	Balon-Perin Georges	Province	
	Bogaerts Eric	Province	
	Cheffert Jean-Marie	Province	
	Damilot José	Commune	
	Demanet Nathalie	Commune	
	Doumont Eloise (sortie le	Commune	
	13/01/2023)		
	Doumont Hugues (entrée le	Commune	
	17/02/2023)		
	Frère Luc	Commune	
	Helson Pierre	Province	
	Keimeul Catherine	Commune	
	Le Bussy Gauthier	Commune	
	Leclercq Cédric	Commune	
	Naomé Lionel	Commune	
	Paulet Arnaud	Commune	
	Piret Antoine (sortie le	Province	
	15/09/2023)		
	Rondiat Pierre	Province	
	Thoron Stéphanie (entrée le	Commune	
	25/04/2023)		



Observateurs	Carboni Sébastien (entrée le 17/12/2023)
	D'Altoe Laurent
	Mathen Denis

## • Composition du Comité d'Audit :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Anceau Jérôme
	Demanet Nathalie
	Helson Pierre
	Naomé Lionel
	Piret Antoine (sortie le 15/09/2023)

## • Composition du Comité de rémunération :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Anceau Jérôme
	Demanet Nathalie
	Helson Pierre
	Naomé Lionel
	Piret Antoine (sortie le 15/09/2023)

### C. Réunion des instances

L'Assemblée Générale s'est réunie les 20 juin et 12 décembre 2023.

Le Conseil d'administration s'est réuni les 17 janvier, 14 février, 21 mars, 25 avril, 23 mai, 20 juin, 6 juillet, 11 juillet, 22 août, 19 septembre, 17 octobre, 21 novembre et 12 décembre 2023.

Le Comité d'audit s'est tenu les 11 avril, 13 juin et 10 octobre 2023.

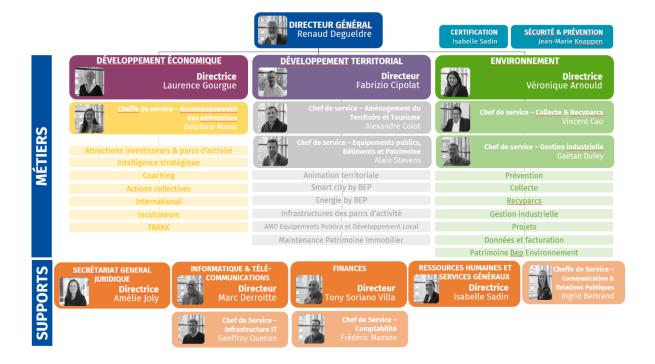
Le Comité de rémunération s'est réuni le 21 mars 2023.



### L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, structure faîtière de l'ensemble de l'organisation.



### X. LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

### Vision du BEP en tant qu'institution et pour son territoire

Situé au croisement de deux axes européens de développement (l'axe Bruxelles-Luxembourg et l'axe industriel sambro-mosan), le territoire namurois occupe une position stratégique au Cœur de la Wallonie. Il se caractérise par :

la présence de la Capitale régionale wallonne, également chef-lieu de la Province ;



- un cadre de vie attrayant et une ruralité organisée autour de quelques pôles urbains de taille moyenne;
- une économie majoritairement de services, complémentaire à celle développée par les 2 pôles industriels wallons.

Dans ce contexte, le BEP se fixe pour objectif de développer le territoire namurois dans une dynamique économique et sociale durable, génératrice d'activités et d'emplois, orientée vers l'innovation et la créativité. Les lignes de force de cette dynamique sont :

- le développement entrepreneurial;
- la valorisation des ressources endogènes en s'inscrivant résolument dans l'économie circulaire;
- l'aménagement d'un cadre de vie de qualité stimulant et tenant compte des enjeux énergétiques, numériques, démographiques et intergénérationnels. Cette stratégie s'inscrit également dans la recherche de complémentarité avec d'autres espaces territoriaux wallons, belges et étrangers.

Le BEP est l'agence de développement du territoire namurois. A ce titre, il entend être un modèle d'entreprise publique proactive, partenaire des collectivités régionales et locales. Le BEP entend renforcer :

- un management innovant qui promeut l'autonomie et la responsabilisation de ses collaborateurs;
- une bonne gouvernance interne et externe, soucieuse de transparence à l'égard de ses actionnaires, de ses partenaires et de ses clients ;
- une vision proactive et anticipative des enjeux majeurs de son territoire par la souplesse et la réactivité de ses équipes.



#### Lignes de développement du BEP

Le BEP est l'organe qui assure la gestion des intercommunales thématiques : il prépare et exécute les décisions prises par chacune d'entre elles. Il a pour mission le développement économique, social et environnemental de la Province de Namur. A ce titre,

- En matière de développement économique, les lignes de développement visent à :
  - proposer des services d'encadrement stratégiques de proximité aux entreprises qui présentent un potentiel de développement de projets innovants et d'internationalisation, dans les filières du numérique, de l'agroalimentaire, de la santé, de l'écoconstruction des process industriels, des industries culturelles et créatives, de l'économie touristique et de l'environnement;
  - signer avec l'entreprise un contrat de partenariat précisant l'offre de services individualisés ou collectifs qui lui est proposée;
  - spécialiser l'offre de service dans l'internationalisation, la gestion financière,
     l'innovation, la digitalisation, le management, la communication, l'intelligence stratégique et l'économie circulaire;
  - Attirer sur le territoire namurois des investisseurs extérieurs à la Province, dont les projets s'inscrivent dans la vision du développement namurois;
  - Aménager et gérer des équipements infrastructurels tels que parcs d'activité économique, bâtiments-relais et incubateur, parcs scientifiques,... (cfr. Rapport de gestion de BEP Expansion Economique).
- En matière de développement territorial, les lignes de développement visent à :
  - développer une stratégie territoriale coordonnée et ambitieuse, en s'appuyant sur les dynamiques territoriales spécifiques et en accompagnant ces territoires dans leur positionnement global ou sectoriel au sein de la Wallonie et de l'Europe via des études stratégiques;
  - o accompagner des **projets de développement local** en se positionnant comme partenaire pour la sensibilisation, le montage et l'accompagnement de projets, en aménagement du territoire ou en assistance à maîtrise d'ouvrage ;



- mettre en valeur les atouts naturels, culturels, patrimoniaux et touristiques du territoire en vue de renforcer son attractivité;
- favoriser la dynamique territoriale autour du concept de « smart city », par la sensibilisation, l'expérimentation de projet et la mise en place de projet innovant, avec une attention particulière pour les petites communes;
- Augmenter la résilience au changement climatique et participer à la réduction des gaz à effet de serre par des actions environnementales, l'accompagnement des acteurs locaux, des projets de rénovation de bâtiments publics et le développement des énergies renouvelables.
- En matière environnementale, les lignes de développement visent à (cfr. Rapport de gestion de BEP Environnement):
  - mener des actions de sensibilisation à la prévention, au réemploi et au tri des déchets auprès du grand public;
  - o proposer à l'ensemble du territoire un service de collectes multifilières performant ;
  - moderniser l'utilisation des parcs à conteneurs ;
  - o optimaliser, seul ou en partenariat, les filières et outils de valorisation et de traitement des déchets ;
  - o proposer une expertise et des services en matière environnementale aux Communes.

#### Le BEP a également établi 2 partenariats public-privé :

- Avec La Société du Crématorium de France, pour l'exploitation du Crématorium du Cœur de Wallonie à Ciney;
- Avec Easyfairs S.A. pour l'exploitation du Palais des Expositions de Namur, dont le BEP est propriétaire.



### XI. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

BEP EVOLUTION COMPTES ET BUDGETS						
	COMPTES				BUDGETS	
	Approuvés **	:			Prévisionnels	
2021	2022	2023	DEPENSES	2024	2025	2026
12 511 735	13 821 471	15 323 552	Frais personnel	15 943 517	15 622 721	16 009 842
2 490 711	4 505 762	4 631 208	Frais généraux	3 389 755	3 590 151	5 758 572
1 276 648	1 295 363	1 325 329	Frais par centres d'activité	3 630 109	1 831 290	972 999
49 621	9 009	67 841	* Prestations des services support	25 000	15 300	15 606
797 637	957 005	1 109 160	* Développement territorial	3 361 449	1 618 354	756 364
87 955	54 841	10 733	* Département environnement	15 300	15 606	15 918
341 435	274 508	137 595	* Développement économique	228 360	182 030	185 111
16 279 094	19 622 596	21 280 089	TOTAL	22 963 382	21 044 162	22 741 413

2021	2022	2023	RECETTES *	2024	2025	2026
6 614 417	7 652 735	7 016 840	Produits généraux	8 581 691	9 001 003	11 673 234
10 814 172	12 347 458	12 416 055	Produits par centres d'activité	14 400 992	12 199 016	11 075 162
28 858	103 134	144 842	* Prestations des services support	105 000	105 000	105 000
3 243 120	4 137 444	3 816 043	* Développement territorial	6 496 713	4 670 977	3 433 932
3 979 892	4 576 284	4 890 562	* Département environnement	5 079 222	4 995 351	5 143 686
3 562 302	3 530 597	3 564 608	* Développement économique	2 720 057	2 424 688	2 391 544
17 428 589	20 000 193	19 432 895	TOTAL	22 982 682	21 200 020	22 748 397

<sup>\*</sup> Les budgets des recettes comprennent les financements des investissements

Pour 2023, le résultat financier est de -1.847.194 € à la suite d'un versement complémentaire exceptionnel de 2.000.000 € pour la cotisation de responsabilisation. Ce complément permet d'assurer le fonds de pension pour les anciens statutaires. Sans cette opération, le résultat financier est de 152.806 €.



<sup>\*\*</sup> transformé en flux financier

# **COMPTES ANNUELS**

Une Équipe, des Idées, un Futur

**BEP 2023** 



## COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

## DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur						
Forme juridique <sup>1</sup> : Société coopérative  Adresse: Avenue Sergent Vrithoff  Code postal: 5000 Commune: Namur  Pays: Belgique  Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Adresse Internet <sup>2</sup> :  Adresse e-mail <sup>2</sup> :		N°: <b>2</b>				
	Numéro d'entreprise	0219.802.592				
DATE 17-02-2020 de dépôt du document le p constitutif et modificatif(s) des statuts.	olus récent mentionnant la date de publication	des actes				
Ce dépôt concerne <sup>3</sup> :						
X les COMPTES ANNUELS en EURO	approuvés par l'assemblée générale d	u <b>18-06-2024</b>				
X les AUTRES DOCUMENTS						
relatifs à						
l'exercice couvrant la période du	<b>01-01-2023</b> au	31-12-2023				
l'exercice précédent des comptes annuels du	<b>01-01-2022</b> au	31-12-2022				
Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas <sup>5</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.						
Nombre total de pages déposées: 45 Num	néros des sections du document normalisé no	on déposées parce que sans				
objet: 6.1, 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.3.4, 6.3.5, 6.4.1, 6.5.2, 6.8,	6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13,	14, 15				
Signature (nom et qualité)	Signatu (nom et qu					

5 Biffer la mention inutile.

<sup>1</sup> Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

<sup>2</sup> Mention facultative.

<sup>3</sup> Cocher les cases ad-hoc.

<sup>4</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

N° | 0219.802.592 | C-app 2.1

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

#### LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

## **CARBONI Sébastien**

Rue Dewez 40-42, 5000 Namur, Belgique Mandat: Autre fonction, début: 17/10/2023

#### **ANCEAU Jérôme**

Rue des Chanterelles 11, 5570 Beauraing, Belgique

Mandat: Administrateur

## **BALON-PERIN Georges**

Avenue de la Plante 48, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Administrateur

## **BOGAERTS Eric**

Rue des Buissières 29, 5650 Pry, Belgique

Mandat: Administrateur

#### **CHEFFERT Jean-Marie**

Rue Bragard 7, 5590 Ciney, Belgique

Mandat: Administrateur

## **DAMILOT José**

Rue de la Sitrée 24, 5020 Vedrin, Belgique

Mandat: Administrateur

#### **DEMANET Nathalie**

Rue des Forges 15, 5370 Verlée, Belgique

Mandat: Administrateur

## **DOUMONT Eloïse**

Rue Emile-Vandervelde 27, 6120 Ham-sur-Heure, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 13/01/2023

## **FRERE Luc**

Rue Alvaux 33, 5081 Meux, Belgique

Mandat: Administrateur

#### **HELSON Pierre**

Route de Morialmé 50, 5621 Thy-le-Bauduin, Belgique

Mandat: Administrateur

## **JACQUIEZ Pascal**

Rue de Pireuse 17, 5680 Doische, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

## JAMAR Saskia

Rue de Vaucelles 48, 5670 Mazée, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 17/01/2023

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

#### **KEIMEUL Catherine**

Rue de Boignée 34, 5140 Tongrinne, Belgique

Mandat: Administrateur

#### LASSEAUX Stéphane

Route de Philippeville 81, 5620 Florennes, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration

#### **LE BUSSY Gauthier**

Rue de la Bouteille 9, 5030 Gembloux, Belgique

Mandat: Administrateur

#### **LECLERCQ Cédric**

Grand Rue 3, 5630 Daussois, Belgique

Mandat: Administrateur

#### **MATHEN Denis**

Place Saint-Aubain 2, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Autre fonction

#### **MEERHAEGHE** Isabelle

Rue Destrée 60, 6001 Marcinelle, Belgique

Mandat: Autre fonction

#### **NAOME Lionel**

Chaussée des Alpinistes 16, boîte A, 5500 Dinant, Belgique

Mandat: Administrateur

## **PAULET Arnaud**

Chemin de Dinant 36, boîte C, 5351 Haillot, Belgique

Mandat: Administrateur

## **PIRET Antoine**

Avenue de la Vecquée 533, 5020 Malonne, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 15/09/2023

#### **RONDIAT Pierre**

Rue de Sommière 4, boîte C, 5537 Haut-le-Wastia, Belgique

Mandat: Administrateur

## VAN ESPEN Jean-Marc

Avenue de la Pairelle 74, 5000 Namur, Belgique

Mandat: Administrateur

## TORY Khalid

Rue de la Sapinette 14, 5020 Suarlée, Belgique Mandat: Administrateur, début: 12/12/2023

#### **THORON Stéphanie**

Rue de la Station 179, 5190 Moustier-Sur-Sambre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 21/03/2023

## **DOUMONT Hugues**

Rue du Repos 1, boîte B, 5300 Landenne-Petit-Waret, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 17/01/2023

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

## **ALTOE Laurent**

Rue Dewez 40, 5000 Namur, Belgique Mandat: Autre fonction, fin: 21/03/2023

## Knaepen Lafontaine Réviseurs d'entreprises SRL 0413343922

Chaussée de Marche 585, 5101 Erpent, Belgique

Numéro de membre: B00255 Mandat: Commissaire Représenté par:

1 KNAEPEN Philippe

Chaussée de Marche 585 5101 Erpent Belgique Commissaire réviseur, Numéro de membre : A02378

N°	0219.802.592		C-app 2.2
----	--------------	--	-----------

## DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
	<u> </u>	· ·

<sup>\*</sup> Biffer la mention inutile.

<sup>\*\*</sup> Mention facultative.

## **COMPTES ANNUELS**

## **BILAN APRÈS RÉPARTITION**

ACTIF				
AUTII				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20		
ACTIFS IMMOBILISÉS	] :	21/28	2.969.001	3.080.835
Immobilisations incorporelles	6.2	21	27.002	1.908
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	2.838.005	2.979.425
Terrains et constructions	:	22	2.613.394	2.900.413
Installations, machines et outillage	1	23	113.282	64.289
Mobilier et matériel roulant	1	24	111.329	14.722
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles	1	26		
Immobilisations en cours et acomptes versés	] :	27	0	
	5.4 / 5.5.1	28	103.994	99.502
Entreprises liées 6	3.15	280/1		
Participations	2	280		
Créances	1	281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation 6	S.15 2	282/3	15.650	15.650
Participations	] :	282	15.650	15.650
Créances	] :	283		
Autres immobilisations financières	] :	284/8	88.344	83.852
Actions et parts	] :	284	87.866	82.166
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	478	1.686

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	31.568.640	29.762.284
Créances à plus d'un an		29	0	
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	0	
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	4.277.243	3.933.895
Créances commerciales		40	4.275.448	3.932.185
Autres créances		41	1.795	1.710
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	25.058.327	21.952.463
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	25.058.327	21.952.463
Valeurs disponibles		54/58	1.784.494	3.835.662
Comptes de régularisation	6.6	490/1	448.577	40.265
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	34.537.640	32.843.119

Anı	n.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	17.583.800	17.553.638
Apport 6.	.7.1	10/11	70.163	70.163
Disponible		110		
Indisponible		111	70.163	70.163
Plus-values de réévaluation		12	453.645	453.645
Réserves		13	15.105.513	15.105.513
Réserves indisponibles		130/1	32.493	32.493
Réserves statutairement indisponibles		1311	32.493	32.493
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	15.073.020	15.073.020
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	1.258.284	1.168.415
Subsides en capital		15	696.195	755.902
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net 6		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	10.569.565	10.964.971
Provisions pour risques et charges		160/5	10.569.565	10.964.971
Pensions et obligations similaires		160	10.569.565	10.964.971
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168		

<sup>6</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	6.384.276	4.324.511
Dettes à plus d'un an	6.9	17	3.000	8.403
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	3.000	8.403
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	6.357.578	4.282.431
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	0	175.000
Dettes financières		43	0	
Etablissements de crédit		430/8	0	
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	1.552.252	794.611
Fournisseurs		440/4	1.552.252	794.611
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	1.858.083	1.898.325
Impôts		450/3	146.505	39.168
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.711.578	1.859.157
Autres dettes		47/48	2.947.243	1.414.495
Comptes de régularisation	6.9	492/3	23.698	33.677
TOTAL DU PASSIF		10/49	34.537.640	32.843.119

<sup>6</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

## **COMPTE DE RÉSULTATS**

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations			70/76A	19.052.387	19.586.540
Chiffre d'affaires		6.10	70	3.169.116	3.474.346
En-cours de fabrication, produits finis et commande cours d'exécution: augmentation (réduction)	es en (+)/(-)		71		
Production immobilisée			72		
Autres produits d'exploitation		6.10	74	15.882.124	16.051.366
Produits d'exploitation non récurrents		6.12	76A	1.147	60.828
Coût des ventes et des prestations			60/66A	19.318.870	19.532.499
Approvisionnements et marchandises			60		
Achats			600/8		
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)		609		
Services et biens divers			61	4.035.459	3.416.107
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10	62	15.323.552	13.821.471
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles e corporelles	et		630	345.932	322.014
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes e d'exécution et sur créances commerciales: dotation					
(reprises)	(+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10	635/8	-395.407	1.963.250
Autres charges d'exploitation		6.10	640/8	9.334	9.656
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de fra de restructuration	ais (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		6.12	66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-266.483	54.041

	A	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers			75/76B	440.173	172.781
Produits financiers récurrents			75	440.173	172.781
Produits des immobilisations financières			750	1.300	
Produits des actifs circulants			751	378.889	131.723
Autres produits financiers		6.11	752/9	59.984	41.058
Produits financiers non récurrents		6.12	76B		
Charges financières			65/66B	9.438	18.761
Charges financières récurrentes		6.11	65	9.438	18.761
Charges des dettes			650	7.346	12.708
Réductions de valeur sur actifs circulants autres of stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	que (+)/(-)		651		
Autres charges financières			652/9	2.092	6.053
Charges financières non récurrentes		6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	164.252	208.060
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13	67/77	74.383	21.802
Impôts			670/3	74.426	22.389
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscal	les		77	43	587
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	89.869	186.258
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	89.869	186.258

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.258.284	1.168.415
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	89.869	186.258
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.168.415	982.157
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	1.258.284	1.168.415
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxx	325.469
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	28.972	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	354.441	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxx	323.561
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	3.878	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	327.439	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	27.002	

## **ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxx	9.777.711
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	9.777.711	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxx	5.585.043
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	5.585.043	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxx	12.462.340
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	287.020	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	12.749.360	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	2.613.394	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxx	1.883.040
Mutations de l'exercice			I
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	93.934	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	1.976.975	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			I
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxx	1.818.751
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	44.942	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	1.863.693	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	113.282	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166		
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196		
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	0	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392P	xxxxxxxxxxxx	19.400
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8362		
Cessions et retraits		8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8392	19.400	
Plus-values au terme de l'exercice		8452P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8412		
Acquises de tiers		8422		
Annulées		8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice		8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8472		
Reprises		8482		
Acquises de tiers		8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552P	xxxxxxxxxxxxx	3.750
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8552	3.750	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(282)	15.650	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		283P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Additions		8582		
Remboursements		8592		
Réductions de valeur actées		8602		
Réductions de valeur reprises		8612		
Différences de change	(+)/(-)	8622		
Autres	(+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU L'EXERCICE	TERME DE	8652		

N°

N°	0219.802.592		C-app 6.5.1
----	--------------	--	-------------

## **INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète	Droit	s sociaux o	létenus	3	Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Nations	directer	ment	par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
DENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e	(+) ( (en u	
BEP Expansion Economique SCRL					31/12/2022	EUR	63.430.054	1.628.016
Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.011								
DED Environment CODI	Parts A	100	0,14	0,00				
BEP Environnement SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0201.400.209					31/12/2022	EUR	30.575.086	1.618.527
	Parts A	100	0,14	0,00				
BEP Crématorium SCRL	T dito A	100	0,1-	0,00	31/12/2022	EUR	385,891	28.401
Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur Belgique 0891.020.521					31/12/2022	EUR	385.891	26.401
0091.020.021		800	4.00	0.00				
SOFIBAIL Pas de forme juridique rue Dewez 49 5000 Namur Belgique 0426.091.207	Parts A	800	4,20	0,00	31/12/2022	EUR	2.223.617	4.854
İ	Parts A	50	0,49	0,00				
INASEP SCRL Société coopérative à responsabilité limitée rue des Viaux 1B 5100 Naninne Belgique 0218.735.790					31/12/2022	EUR	47.171.480	1.229.015
	Parts A	100	1,20	0,00				
	Parts B	100	0,00	0,00				
Gembloux - Valorisation		. 30	,,-0	,,-9	31/12/2022	EUR	55.149	-545
Société anonyme Passage des Déportés 2 5030 Gembloux Belgique 0472.842.237					0.1.2.2.2.2	Loix	33.149	-54-5
								20/45

## **INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles					
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO	directement		par les filiales	Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net	
D'ENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e		of (-) unités)
Wallonie Développement SCRL	Parts A	30	3,00	0,00	31/12/2022	EUR	26.509	-579
Société coopérative à responsabilité limitée Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur								
Belgique 0874.449.060								
Danasumas da Namumaia a CCDI	Parts A	5	12,50	0,00				
Ressourcerie Namuroise SCRL Société coopérative à responsabilité limitée					31/12/2022	EUR	857.753	41.975
Chaussée de Waterloo 480 5002 Saint-Servais Belgique								
0888.697.964								
IMIO CODI	Parts A	144	25,00	0,00				
IMIO SCRL Société coopérative à responsabilité limitée					31/12/2022	EUR	240.922	-251.235
Rue Léon Morel 1 5032 Isnes Belgique 0841.470.248								
	Part C	1	0,00	0,00				
ETHIASCO SCRL Société coopérative à responsabilité		•			31/12/2022	EUR	224.189.907	8.542.935
limitée Rue des Croisiers 24 24 4000 Liège Belgique 0402.370.054								
	Parts A	5	0,00	0,00				
Notre Avenir Coopérative Société coopérative à responsabilité limitée Rue Maria de Dorlodot 8 5020 Suarlée					31/12/2022	EUR	433.128	-2.579
Belgique 0736.802.003								
	Parts A	100	1,1	0,00				

## **INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**

## PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète	Droit	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE		directe	directement		Comptes	Code	Capitaux propres	Résultat net
DENTREPRISE	Nature	Nombre	%	%	annuels arrêtés au	devis e	` '	of (-) nités)
CerWal Société à responsabilité limitée Boulevard Pierre Mayence 1 , boîte 1 6000 Charleroi Belgique 0748.779.325					31/12/2022	EUR	20.410	-4.443
Trans&Wall Société coopérative (ancien statut) Rue Malevé 5 5300 Andenne Belgique 0739.943.615	Parts A	500	5,00	0,00	31/12/2022	EUR	4.992.167	196.492
	А	500	0,00	0,00				

## PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

## **AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

## Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

## Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

## Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

## Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	4.500.000	
8681	4.500.000	
8682		
8683		
52	5.300.000	5.700.000
8684		
53	15.258.327	16.252.463
8686	2.500.000	4.150.000
8687	12.758.327	12.102.463
8688		
8689		

## **COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

Charges à reporter - factures 2023 concernant 2024

Produits acquis - intérêts/factures 2023 perçus en 2024

Exercice		
	172.860	
	172.000	
	275.716	

## ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

#### **ETAT DE L'APPORT**

## **Apport**

Disponible au terme de l'exercice

Disponible au terme de l'exercice

Indisponible au terme de l'exercice

Indisponible au terme de l'exercice

## Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces

dont montant non libéré

En nature

dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXXXXXXX	
(110)		
111P	xxxxxxxxxxxx	70.163
(111)	70.163	
8790		
87901		
8791		
87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	xxxxxxxxxxxx	11.226
8703	xxxxxxxxxxxx	

## Actions propres

Détenues par la société elle-même

Nombre d'actions correspondantes

Détenues par ses filiales

Nombre d'actions correspondantes

## Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion

Montant des emprunts convertibles en cours

Montant de l'apport

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Suite à l'exercice de droits de souscription

Nombre de droits de souscription en circulation

Montant de l'apport

Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

#### Parts

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761 8762	
8762	
8771	
8771 8781	

N°	0219.802.592	C-app 6.7.1

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

## STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

**BEP** 

membres	n°parts	
Communes	4 520	
Province Namur	6 706	

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	0
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	0
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	0
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	3.000
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	3.000
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	142.048
Dettes fiscales estimées	450	4.457
Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale		
Autres dettes salariales et sociales	9077	1.711.578

N°	0219.802.592		C-app 6.9
----	--------------	--	-----------

## **COMPTES DE RÉGULARISATION**

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer (précompte sur compte First et Belfius Invest)

Exercice
23 698

## **RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
Frais de gestion sur ventes et patrimoine		866.459	1.424.553
Honoraires ( principalement clients publiques)	l l	2.214.133	1.973.283
Autres prestations ( traductions,)	•	88.524	76.511
Ventilation par marché géographique			
Belgique	1	3.169.116	3.474.346
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	14.967.143	15.362.376
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	147	140
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	138,2	138,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	198.954	199.465
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	9.645.612	9.136.555
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	2.837.478	2.694.998
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	2.840.462	1.989.919
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635	-395.407	1.963.250
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112		
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	808.824	1.963.250
Utilisations et reprises		9116	1.204.231	
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	8.126	8.880
Autres		641/8	1.208	776
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l	a société			
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	0,6	0,8
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	1.111	1.640
Frais pour la société		617	34.283	57.004

## **RÉSULTATS FINANCIERS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
	1		
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	59.707	39.707
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Autres produits financiers		277	1.351
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres	1		
Autres charges financières	1	2.092	6.053

## PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	1.147	60.828
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	1.147	60.828
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		2.400
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	1.147	58.428
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66		
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

## **IMPÔTS ET TAXES**

## **IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT**

## Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

#### Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	s Exercice	
9134	74.426	
9135	69.968	
9136		
9137	4.457	
9138		
9139		
9140		

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice				

#### Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice	
9141		
9141 9142		
9144		

## TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

## Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)

Par la société

#### Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent	
9145	698.134	706.436	
9146	892.861	976.962	
9147	2.786.719	2.601.417	
	2.700.719	2.001.417	
9148			

## DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS		7.170
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société		
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société		
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

N°	0219.802.592

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	
	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
22 2. (30 3.2 1.2 3.1 2 3.1 1. 1. 3. (3. (2. (3. (3. (3. (3. (3. (3. (3. (3. (3. (3		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
	1	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
	Γ	Exercice
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU	ŀ	
PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES		
	•	
		Exercice
MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		

N°	0219.802.592			C-app 6.14
DIRIG	MES COMPLÉMENTAIRES DE PE EANTS iption succincte	ENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PE	ROFIT DU PER	SONNEL OU DES
Mesur	es prises pour en couvrir la cha	rge		
			Code	Exercice
PENS	ONS DONT LE SERVICE INCOM	IBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME		
Monta	nt estimé des engagements rési	ultant de prestations déjà effectuées	9220	
Ва	ses et méthodes de cette estimation	on		
		ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DAT e bilan ou le compte de résultats	E DE	Exercice
			- -	Exercice
	GEMENTS D'ACHAT OU DE VEN NTE OU D'ACHAT	NTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D	OPTIONS	ZAGIGIG
			- -	Evercice
	RE, OBJECTIF COMMERCIAL ET	Γ CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NO	DN	Exercice
la mes	dition que les risques ou les ava sure où la divulgation des risque on financière de la société	nntages découlant de ces opérations soient significatifs e es ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la	et dans	
			ſ	Exercice
AUTR	ES DROITS ET ENGAGEMENTS	HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantif	iės)	

### RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES LIÉES	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

N°	0219.802.592	C-app 6.15

### RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252	15.650	15.650
Participations	9262	15.650	15.650
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292	950.057	1.914.002
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312	950.057	1.914.002
Dettes	9352	264.323	331.369
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372	264.323	331.369

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice					

N°	0219.802.592	C-app 6.16

#### **RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	93.587
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	6.800
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le  ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

#### **RÈGLES D'ÉVALUATION**

Les règles d'évaluation se trouvent dans le rapport de gestion.

#### **BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

999 00

#### **ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**

### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice		Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	122,0	70,5	51,5
Temps partiel	1002	21,3	4,1	17,2
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	138,2	74,0	64,2
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	175.962	102.894	73.068
Temps partiel	1012	22.992	5.110	17.882
Total	1013	198.954	108.004	90.950
Frais de personnel				
Temps plein	1021	13.552.672	7.924.920	5.627.752
Temps partiel	1022	1.770.879	393.567	1.377.312
Total	1023	15.323.552	8.318.488	7.005.064
Montant des avantages accordés en sus du salaire				

#### Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes P. Total		1P. Hommes	2P. Femmes
1003	138,2	72,6	65,6
1013	199.465	105.999	93.466
1023	13.821.471	7.653.718	6.167.754
1033	225.321	117.654	107.667

## TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en     équivalents temps     plein
A la date de clôture de l'exercice				picin
Nombre de travailleurs	105	126	21	141,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	123	19	137,9
Contrat à durée déterminée	111	2	2	3,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1		1,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	74	5	78,2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	16	1	16,8
de niveau supérieur non universitaire	1202	30	2	31,7
de niveau universitaire	1203	28	2	29,7
Femmes	121	52	16	63,7
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	8	5	11,1
de niveau supérieur non universitaire	1212	19	5	23,0
de niveau universitaire	1213	25	6	29,6
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	7	1	7,8
Employés	134	113	20	128,1
Ouvriers	132	4		4,0
Autres	133	2		2,0

#### PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

#### Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées Nombre d'heures effectivement prestées Frais pour la société

Codes	Personnel intérimaire	Personnes mises     à la disposition de     la société
150	0,6	
151	1.111	
152	34.283	

#### TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES		1. Temps plein	2. Temps partiel	équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	19	3	20,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	14	1	14,8
Contrat à durée déterminée	211	5	2	6,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES		1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en     équivalents     temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice		14	1	14,8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	7	1	7,8
Contrat à durée déterminée		4		4,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini		2		2,0
Contrat de remplacement		1		1,0
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise				
Licenciement		1		1,0
Autre motif		13	1	13,8
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

#### RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	5801	39	5811	25
Nombre d'heures de formation suivies	5802	755	5812	548
Coût net pour la société	5803	54.520	5813	49.983
dont coût brut directement lié aux formations	58031	54.520	58131	49.983
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	77	5831	67
Nombre d'heures de formation suivies	5822	710	5832	556
Coût net pour la société	5823	38.179	5833	28.046
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	3	5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842	2.461	5852	
Coût net pour la société	5843	18.019	5853	

## RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR



**BEP 2023** 





## SC ASSOCIATION INTERCOMMUNALE BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR

Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur

# RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE BUREAU ECONOMIQUE DE LA PROVINCE DE NAMUR SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Association Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 21 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant cinq exercices consécutifs.

#### Rapport sur les comptes annuels

#### Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 34.537.640,36 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 89.869,36 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.





Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

#### Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

• Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;





- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

#### Autres obligations légales et réglementaires

#### Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

#### Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.



#### Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Le rapport du comité de rémunération,
- La liste des marchés publics,
- La liste des participants aux formations annuelles,
- La structure de l'organisation,
- L'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- Les lignes de développement,
- Le plan financier pluriannuel,

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

#### Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12 §1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

#### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.



#### Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 24 avril 2024

SRL KNAEPEN LAFONTAINE, Réviseurs d'entreprises

Commissaire, Représentée par

Philippe Knaepen Réviseur d'Entreprises

# RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION



**BEP 2023** 





# BEP COMITE DE REMUNERATION

#### Extrait du Procès-verbal de la réunion du 26 mars 2024

#### **Groupe Communes**

Monsieur Jérôme ANCEAU, Administrateur, **excusé** Madame Nathalie DEMANET, Administratrice, **présente** Monsieur Lionel NAOME, Administrateur, **présent** 

#### **Groupe Province**

Monsieur Khalid TORY Administrateur, **présent** Monsieur Pierre HELSON, Administrateur, **présent** 

#### **Équipe de Direction**

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général, **présente**Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité, **présent**Monsieur Sébastien TRIFFOY, Gestionnaire du Secrétariat des Intercommunales, **présent** 

#### 2.1 Rapport du Comité de rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 56 des statuts du BEP et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir et approuver annuellement un rapport de rémunération qui sera approuvé par le Conseil d'administration du BEP en sa séance du 23 avril 2024.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font partie intégrante du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

#### 1. Modalités des rémunérations des mandats :

Le rattachement à un plafond spécifique est fixé après chaque renouvellement complet des instances. Les rémunérations sont déterminées par l'Assemblée Générale sur proposition du nouveau comité de rémunération. La délibération de l'assemblée générale est transmise à l'autorité de tutelle.

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

#### • Période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Fonction	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	Annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : 14.283,67 € non indexé ou *28.565,91 € brut annuel indexé pour la période allant du *1er janvier 2023 au 30 novembre 2023, **29.137,26 € brut annuel indexé pour la période allant du 1er décembre 2023 au 31 décembre 2023.	soit 2.380,49 € mensuel indexé pour la période allant du 1er janvier 2022 au 30 novembre 2023 ** 2428,10 € mensuel indexé pour la période allant du 1er décembre 2023 au 31	Mensuelle
Membre du Conseil d'administration autre que Président	Article L5311-1§2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :  125 € non indexé ou *236,55 € indexé pour la période allant du 1er janvier 2023 au 30 novembre 2023, ** 241,28 € indexé pour la période allant du 01 décembre 2023 au 31 décembre 2023	allant du 1er janvier 2023 au 30 novembre 2023, **241,28 € indexé pour la période allant du 01 décembre 2023 au 31 décembre 2023	Par réunion
Membre du Comité d'audit		allant du 1er janvier 2023 au 30 novembre 2023, **241,28 € indexé pour la période allant du 01 décembre 2023 au 31 décembre 2023	Par réunion

<sup>\*</sup>indexation 2% janvier 2023

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ensuite du renouvellement des instances de l'intercommunale, le Comité de rémunération s'est réuni en date du 1er octobre 2019 pour statuer sur la recommandation relative à la rémunération et aux jetons de présence. L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a approuvé cette recommandation.

<sup>\*\*</sup>indexation 2% décembre 2023

#### 2. Politique globale de rémunération :

Toutes les dispositions pécuniaires et les échelles barémiques applicables au sein du BEP sont reprises dans l'annexe 4 du règlement du travail qui fixe les règles générales en matière de rémunération.

Ce dernier a été négocié, validé par le Conseil d'Administration et la tutelle spéciale d'approbation.

Le traitement mensuel brut est fixé sur base du rattachement à une échelle barémique (majoré en fonction du salaire par l'allocation de foyer et de résidence) et est indexé en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Le système barémique du BEP comprend :

- 1. Echelles non-cadre:
  - 1 échelle d'ouvrier ;
  - 3 échelles d'assistant (e) administratif (ve) ;
  - 4 échelles de technicien(ne) gradué (e).
- 2. Echelles de cadre :
  - 3 échelles de cadre ;
  - 3 échelles de chef (fe) de service ;
  - 2 échelles de directeur (trice) ;
  - 1 échelle de directeur général.

Au sein d'une échelle attribuée, le collaborateur évolue tous les ans (annales), tous les deux ans (biennales) ou tous les 3 ans (triennales) en fonction de l'échelle et de l'ancienneté barémique attribuées.

Les règles d'évolution ou les primes spécifiques sont précisées au point 11 de l'annexe 4 du règlement du travail :

#### Les évolutions salariales

- 1. Dans le cadre des appels à candidatures internes ou des changements de fonction décidés et octroyés par le Conseil d'administration, à cet effet, les évolutions salariales possibles sont le passage de catégorie ou de niveau d'échelles.
- 2. Dans le cadre de nouvelles responsabilités assumées par les agents sur le long terme sans changement de fonction :
  - Responsabilités financières (hauteur du budget géré par l'agent);
  - Responsabilités juridiques (risques encourus en termes de responsabilités par l'agent);
  - Responsabilités managériales (nombre de collaborateurs à gérer) ;
  - Responsabilités projets (nombre et complexité des projets menés par l'agent).

Les évolutions salariales possibles sont :

- 3. Le passage de catégorie ou de niveau d'échelles ; ou
- 4. Une prime mensuelle récurrente de maximum 500€ brut (index au moment de l'octroi). Le montant octroyé dépendra de l'importance des responsabilités assurées. Le montant attribué sera indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation mais ne connaitra aucune autre évolution. La prime mensuelle ne sera plus octroyée si les responsabilités en question ne sont plus assurées par l'agent.
- 5. Dans le cadre d'une expertise/spécialisation reconnue sur le long terme :
  - Acquisition de connaissances/compétences dans le cadre d'un cursus ou d'une formation reconnue, ou d'un processus de développement personnel et ayant un impact positif sur l'image et le positionnement du BEP;
  - Les évolutions salariales possibles sont le passage de catégorie ou de niveau d'échelles.
- 6. Les conditions d'octroi (hors appel à candidatures qui relève d'une décision spécifique prise par le Conseil d'administration) :
  - Les balises budgétaires : chaque année, un budget spécifique aux évolutions salariales est défini et approuvé par le Conseil d'Administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédicacé aux valorisations ;
  - L'agent doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;
  - Il doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté au sein du BEP;
  - L'écart entre deux évolutions salariales de ce type est de 5 ans minimum;

• L'agent doit avoir obtenu au moins 3 appréciations TB sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles (primes décrites par la suite).

#### Prime annuelle unique

- 1. Les différentes formes :
  - Prime annuelle brute de 700 € pour les agents rattachés à une échelle noncadre ;
  - Prime annuelle brute de 1000 € pour les agents rattachés à une échelle de cadre.

#### 2. Les cadres d'octroi :

- L'agent doit avoir démontré une plus-value dans la gestion de ses dossiers ou projets tant au niveau de la continuité, de l'investissement, que de l'efficacité; et/ou
- L'agent doit avoir apporté des idées innovantes dans le cadre de son travail;
   et/ou
- L'agent doit avoir apporté son soutien concret dans un dossier/projet porté par quelqu'un d'autre.
- 3. Les conditions d'octroi :
- 4. Les balises budgétaires : chaque année un budget spécifique à l'octroi de primes annuelles est défini et approuvé par le Conseil d'Administration pour les évolutions salariales. Ce budget est défini en fonction des capacités financières du BEP et constitue une balise maximale pour ces valorisations. Par contre, le montant global des évolutions pourra être en deçà du budget défini. Il est possible, qu'en fonction de la situation budgétaire de l'intercommunale, aucun budget annuel soit dédicacé aux valorisations. Ce budget est réparti par équipe (Développement Economique, Environnement, Développement territorial, Services supports) selon une clé de répartition en fonction du nombre de collaborateurs dans chacune d'elle;
  - L'agent doit être occupé sous contrat à durée indéterminée ;
  - Il doit avoir au moins 3 ans d'ancienneté au sein du BEP;
  - L'écart entre deux octrois de primes annuelles est de 3 ans minimum ;
  - L'agent doit avoir obtenu au moins 3 appréciations TB sur les 12 derniers mois dans le cadre de son rapport de primes trimestrielles.

Une majoration des barèmes a été octroyée à concurrence de 1% au 01 janvier 2020 et à concurrence de 1% au 01 janvier 2022 conformément aux négociations ayant abouti en décembre 2019.

Ces majorations de barèmes ont fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'administration du BEP et par la tutelle spéciale d'approbation.

#### Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :

#### Primes trimestrielles

La prime trimestrielle est attribuée à l'issue des 6 premiers mois d'activité pour le personnel non-cadre et à l'issue des 12 premiers mois d'activité pour le personnel cadre. Néanmoins, par décision motivée du Conseil d'administration ou de tout organe qu'il aurait délégué à cet effet, cet octroi peut se faire dès l'entrée en service.

La prime trimestrielle comprend deux volets :

- 1. 3% du traitement trimestriel brut pour l'assiduité;
- 2. 7% du traitement trimestriel brut pour la productivité.

La quotité de la prime octroyée est décidée par le Directeur Général sur base d'un rapport rédigé par les directions.

#### Allocation de programmation sociale

Une allocation de programmation sociale est attribuée sur base des dispositions en vigueur pour le personnel de la fonction publique en référence à l'AR du 13 juillet 2017.

Cette allocation est équivalente à :

- 1. Une partie forfaitaire dont le montant est publié chaque année au Moniteur Belge : 886,76€ en 2023 ;
- 2. Une première partie variable équivalente à 2,5 % de la rétribution annuelle brute indexée qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte ;
- 3. Une deuxième partie variable équivalente à 7 % de la rémunération mensuelle brute due pour le mois d'octobre, avec un minimum de 201,8899 € et un maximum de 403,7798 € (montants 2023 publiés au MB).

#### Pécules de vacances

Les agents bénéficient d'un double pécule de vacances égal à 92% de la rémunération mensuelle brute du mois de mai à laquelle on ajoute un prorata exprimé en douzième des 4 dernières primes trimestrielles.

#### Frais de transport domicile-lieu de travail

Le BEP supporte une intervention dans le coût des frais de transport des membres du personnel entre le lieu de leur résidence et leur lieu de travail.

Pour le collaborateur qui utilise <u>son véhicule personnel</u>, l'intervention est égale à celle payée par les employeurs dans le prix de la carte train pour un nombre égal de kilomètres.

Le collaborateur utilisant <u>les transports en commun</u>, bénéficie d'une intervention patronale égale à 88% du titre de transport.

Une indemnisation est octroyée pour tout agent qui se rend quotidiennement à vélo sur son lieu de travail, à concurrence du taux légal (montant 2023 = 0,27 €/km).

#### Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés sur la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé trimestriellement.

#### Frais de déplacements effectués en Belgique

Les indemnités pour frais de séjour du personnel sont fixées conformément aux dispositions de l'A.R. du 21 juin 1965.

#### Frais de déplacements effectués à l'étranger

Les agents amenés à se déplacer à l'étranger plus de 10 h par journée calendrier et à effectuer une nuitée, bénéficient d'une indemnité de 39,05 €/jour.

#### Chèques Repas et éco-chèques

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de <u>chèques repas</u>. La valeur faciale du chèque-repas est de  $8 \in$  par jour et l'intervention personnelle légale est de  $1,09 \in$  par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des éco-chèques à concurrence de 250 € / année.

#### Assurances

Les assurances souscrites en faveur du personnel du BEP sont les suivantes :

- 1. Une assurance pension;
- 2. Une assurance décès en cas de décès avant l'âge légal de la pension ;
- 3. Une assurance maladie invalidité en cas de maladie en dehors des périodes de salaire garanti ;
- 4. Une assurance hospitalisation.

#### Dispositions salariales particulières

#### Avantage de toute nature mise à disposition conciergerie

Par la spécificité de leur fonction, des logements sont mis à disposition des 2 concierges du BEP. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

#### Allocation de garde

Les agents qui assument le rôle de garde (s'étendant sur 7 jours du jeudi 9 heures au jeudi suivant 9 heures), les prestations d'intervention complémentaires à l'horaire sont rémunérées comme suit :

- 1. Indemnité par semaine de garde de 252,05 € brut (janvier 2023) et de 257,08 € brut (décembre 2023) ;
- 2. Les interventions éventuelles sont rémunérées à concurrence de 100 % et calculées à partir du moment où l'agent quitte son domicile jusqu'à ce qu'il le rejoigne (majoration sous forme de récupération à 50% pour les heures de nuit).

Cette intervention est basée sur la circulaire du 31 août 2006 et a été estimée en concertation avec les autorités de tutelle.

13 agents assurent un rôle de garde et bénéficient donc de cette allocation.

#### Mise à disposition de l'ADSL/téléphonie

Les membres du conseil de direction interne et certains membres de la cellule Informatique et Organisation, de par les spécificités de leur fonction nécessitant des interventions à distance sur leurs dossiers, bénéficient d'une connexion adsl. Ils sont soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

16 agents bénéficient de la mise à disposition de l'ADSL.

Le Directeur Général est également soumis à un avantage de toute nature pour la mise à disposition d'un smartphone et d'un abonnement téléphonique.

#### Mise à disposition d'un véhicule de société

Le Directeur Général, de par la spécificité de sa fonction, dispose d'un véhicule de société. Il est soumis à un avantage de toute nature conformément aux règles sociales et fiscales en vigueur.

#### Intervention forfaitaire frais propres à l'employeur – Connexion Internet

Les collaborateurs du BEP qui pratiquent le télétravail de manière régulière bénéficient d'un montant forfaitaire de 20€/mois pour utilisation de leur connexion internet privée à des fins professionnelles. Dès lors, sont exclus de ce système de remboursement, les collaborateurs n'effectuant jamais de prestations à domicile et les collaborateurs dont l'abonnement ADSL est pris en charge par le BEP constituant un avantage de toute nature.

Cet octroi a fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'administration du BEP et par la tutelle spéciale d'approbation.

Depuis juillet 2022, une indemnité forfaitaire de bureau pour un montant de 20 €/mois indexable est octroyée aux collaborateurs qui pratiquent de manière régulière le télétravail. Vu que cette indemnité est indexée, cette indemnité est portée à 21,23 € / mois à partir de janvier 2023 et à 21,65 € / mois à partir de décembre 2023.

L'octroi de cette indemnité forfaitaire de bureau a fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales en avril 2022, d'une validation par le Conseil d'administration du BEP et par la tutelle spéciale d'approbation.

## 3. <u>Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction :</u>

Fonction	Rémunération annuelle brute	Dét	ail de la rémunération annuelle brute
		195 429,27 €	Rémunération brute annuelle
		2 025,09 €	Avantages de toute nature
		25 462,77 €	ONSS Individuel
		171 991,59 €	Rémunération annuelle imposable
Directeur général (N1)	248 115,06 €	1 959,83 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais déplacements domicile - lieu de travail e assurance hospitalisation
		48 700,87 €	Assurance groupe de type contribution défini- pour les membres de la fonction Dirigeant actuels et futurs
		123 559,67 €	Rémunération brute annuelle
		16 065,08 €	ONSS Individuel
		107 494,59 €	Rémunération annuelle imposable
		3 052,22 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais déplacements domicile - lieu de travail e assurance hospitalisation
		14 062,42 €	Assurance groupe de type but à atteindre pou l'ensemble du personnel
Directrice du secrétariat général	140 674,31 €		

		129 095,74 €	Rémunération brute annuelle
		16 785,14 €	ONSS Individuel
		112 310,60 €	Rémunération annuelle imposable
Directeur Finances et Comptabilité	157 762,07 €	3 332,19 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		25 334,14 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
		119 808,47 €	Rémunération brute annuelle
		15 577,77 €	ONSS Individuel
		104 230,70 €	Rémunération annuelle imposable
Directeur informatique	146 746,39 €	3 275,59 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		23 662,33 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
		100 078,48 €	Rémunération brute annuelle
		13 012,63 €	ONSS Individuel
	119 580,40 €	87 065,85 €	Rémunération annuelle imposable
Directrice du Département Développement Economique		2 081,68 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		17 420,24 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel

		119 242,24 €	Rémunération brute annuelle
	134 582,51 €	15 504,14 €	ONSS Individuel
		103 738,10 €	Rémunération annuelle imposable
Directeur du Département Territorial		2 693,63 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		12 646,64 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
		131 950,71 €	Rémunération brute annuelle
	153 861,98 €	17 156,07 €	ONSS Individuel
Directrice du		114 794,64 €	Rémunération annuelle imposable
Département Environnement		3 216,49 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		18 694,78 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
		110 243,82 €	Rémunération brute annuelle
		14 344,18 €	ONSS Individuel
Directrice des	124 885,88 €	95 899,64 €	Rémunération annuelle imposable
Ressources Humaines et Services Généraux		2 401,69 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		12 240,37 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Total Général			1 226 208,60 €

Pour rappel, l'annexe du Code de la démocratie locale et de la décentralisation fixe le plafond de rémunération de la fonction dirigeante locale à 245.000 € avant indexation soit 319 088,03 € indexé.

#### 4. Conclusions du Comité de rémunération :

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée Générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations des mandats et aux fonctions de direction sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

#### Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration du BEP et de l'annexer au rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 aliéna 2 et L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

A JOLY Directrice du Secrétariat Général

<u>Votre correspondant</u> : S. JANSEMME, Gestionnaire du Secrétariat des Intercommunales Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général

# Rapport de rémunération du Conseil d'administration du BEP



#### 1. <u>Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :</u>

#### > Informations générales

Numéro d'identification (BCE)	0219802592					
Type d'institution	Intercommunale					
Nom de l'institution	Bureau Economique de la Province de Namur					
Période de reporting	2023					

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	12
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	3
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	Néant

#### Commentaire éventuel

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

# <u>Période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 :</u> Montant du jeton de présence indexé : 236,55 € Décembre 2023 : +2% : 241,28 €

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Lasseaux Stéphane	28613,49 €	0€	28613,49€ brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100 %	> INASEP: Assemblée Générale Mandat non rémunéré > La Ressourcerie Namuroise: Assemblée Générale Mandat non rémunéré > NEW: Assemblée Générale Mandat non rémunéré > Notre Avenir: Assemblée Générale Mandat non rémunéré > Teans&Wall: Assemblée Générale Mandat non rémunéré > Wallonie Développement: Assemblée Générale Mandat non rémunéré
Vice-président	Jacquiez Pascal	2370,23 €	441,82 €	Jeton de présence	-	83 %	-
	Anceau Jérôme	2606,78 €	514,35 €	Jeton de présence	-	92 %	-
	Balon-Perin Georges	2370,23 €	0 €	Jeton de présence	-	83 %	-
	Bogaerts Eric	2606,78 €	551,86 €	Jeton de présence	-	92 %	-
	Cheffert Jean-Marie	2843,33 €	357€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Damilot José	2370,23 €	43,31 €	Jeton de présence	-	83 %	-
	Demanet Nathalie	241,28€	35,78€	Jeton de présence	-	8 %	-
	Doumont Eloïse (sortie le 13/01/2023)	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0 %	-
	Doumont Huges	1897,13€	244,35€	Jeton de présence	-	67%	
	(entrée le 17/02/2023) Frère Luc	2843,33€	153,03€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Helson Pierre	2843,33€	407,4 €	Jeton de présence	-	100 %	-
Administrateurs	Keimeul Catherine	2843,33 €	312,74 €	Jeton de présence	-	100 %	-
	Le Bussy Gauthier	2843,33 €	152,6€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Leclercq Cédric	2606,78€	486,34€	Jeton de présence	-	92 %	-
	Naomé Lionel	1655,85 €	261,86€	Jeton de présence	-	58 %	-
	Paulet Arnaud	2843,33 €	306€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Piret Antoine	946,2 €	0 €	Jeton de présence	-	50 %	-
	(sortie le 15/09/2023) Rondiat Pierre	2843,33 €	255,06€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Thoron Stéphanie	1660,58€	122,3€	Jeton de présence	-	78 %	-
	(entrée le 25/04/2023) Tory Khalid	241,28€	8,52€	Jeton de présence	-	100 %	-
	(entrée le 12/12/2023) Van Espen Jean-Marc	0 €	0 €	Jeton de présence	-	83 %	-
	Anceau Jérôme	709,65 €	140,27 €	Jeton de présence		100 %	_
	Demanet Nathalie	0 €	0 €	Jeton de présence		0 %	_
Comité d'audit	Helson Pierre	709,65€	102,64 €	Jeton de présence	-	100 %	_
	Naomé Lionel	709,65 €	112,20€	Jeton de présence	-	100 %	_
	Piret Antoine	0 €	0 €	Jeton de présence	-	0 %	
	(sortie le 15/09/2023) Anceau Jérôme	Non rémunéré	Non rémunéré	_	-		<u> </u>
	Demanet Nathalie			Néant	-	100 %	-
Comité de	Helson Pierre	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant		0 %	-
rémunération	Naomé Lionel	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100 %	-
		Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100 %	-
	Piret Antoine	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	_	100 %	

#### Annexe n°1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

#### Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2023

Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	Е

Conseil d'administration	17/01	14/02	21/03	25/04	23/05	20/06	6/07	22/08	19/09	17/10	21/11	12/12
Président : LASSEAUX Stéphane <sup>1</sup>	V	V	V	V	V	V	٧	V	V	V	٧	٧
Vice-président : JACQUIEZ Pascal	V+€    V+€	V+€	E	Е	V+€							
ANCEAU Jérôme	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	E	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
BALON-PERIN Georges	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	E	V+€	E	V+€	V+€	V+€	V+€
BOGAERTS Eric	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	E	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
CHEFFERT Jean-Marie	V+€    V+€	V+€	V+€	V+€	V+€							
DAMILOT José	V+€	V+€	E	V+€	V+€	V+€	E	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
DEMANET Nathalie	E	E	E	E	E	E	E	E	E	E	Е	V+€
DOUMONT Hugues	Е	V+€	V+€	E	V+€	V+€	E	V+€	V+€	E	V+€	V+€
FRERE Luc	V+€    V+€	V+€	V+€	V+€	V+€							
HELSON Pierre	V+€    V+€	V+€	V+€	V+€	V+€							
KEIMEUL Catherine	V+€    V+€	V+€	V+€	V+€	V+€							
LE BUSSY Gauthier	V+€    V+€	V+€	V+€	V+€	V+€							
LECLERCQ Cédric	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€	E	V+€	V+€	V+€	V+€	V+€
NAOME Lionel	Е	V+€	V+€	Е	E	V+€	E	V+€	V+€	V+€	V+€	E
PAULET Arnaud	V+€    V+€	V+€	V+€	V+€	V+€							
PIRET Antoine	Е	V+€	V+€	V+€	E	Е	E	V+€	-	-	-	-
RONDIAT Pierre	V+€    V+€	V+€	V+€	V+€	V+€							
THORON Stéphanie	-	-	-	V+€	V+€	V+€	E	V+€	V+€	V+€	Е	V+€
TORY Khalid	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	V+€
VAN ESPEN Jean-Marc <sup>2</sup>	V	V	V	٧	V	٧	٧	V	V	Е	Е	V

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 12/12	12	12	100%
83% - 10/12	10	12	83%
92% - 11/12	11	12	92%
83% - 10/12	10	12	83%
92% - 11/12	11	12	92%
100% - 12/12	12	12	100%
83% - 10/12	10	12	83%
8% - 1/12	1	12	8%
67% - 8/12	8	12	67%
100% - 12/12	12	12	100%
100% - 12/12	12	12	100%
100% - 12/12	12	12	100%
100% - 12/12	12	12	100%
92% - 11/12	11	12	92%
58% - 7/12	7	12	58%
100% - 12/12	12	12	100%
50% - 4/8	4	8	50%
100% - 12/12	12	12	100%
78% - 7/9	7	9	78%
100% - 1/1	1	1	100%
83% - 10/12	10	12	83%

Comité d'audit	11/04	13/06	10/10
ANCEAU Jérôme	V+€	V+€	V+€
DEMANET Nathalie	E	E	E
HELSON Pierre	V+€	V+€	V+€
NAOME Lionel	V+€	V+€	V+€
PIRET Antoine	E	E	-

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 3/3	3	3	100%
0% - 0/3	0	3	0%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%
0% - 0/2	0	2	0%

Comité de rémunération	21/03
ANCEAU Jérôme	V
DEMANET Nathalie	E
HELSON Pierre	V
NAOME Lionel	V
PIRET Antoine	V

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%

 $<sup>^{1}</sup>$  Le Président ne perçoit pas de jeton de présence mais, une rémunération. C'est pour cela qu'il est indiqué V.

 $<sup>^2</sup>$  Monsieur Van Espen étant Député, il ne peut percevoir un jeton de présence. C'est pour cela, qu'il est indiqué V.

Annexe n°2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président ainsi que leur justification pour chaque mois

Président				
Mois	Montant de rémunération versé	Justification		
Janvier	2 380,49€	100 %		
Février	2 380,49€	100 %		
Mars	2 380,49€	100 %		
Avril	2 380,49€	100 %		
Mai	2 380,49€	100 %		
Juin	2 380,49€	100 %		
Juillet	2 380,49€	100 %		
Août	2 380,49€	100 %		
Septembre	2 380,49€	100 %		
Octobre	2 380,49€	100 %		
Novembre	2 380,49€	100 %		
Décembre	2 428,10€	100 %		

#### 2. Informations relatives à la rémunération du titulaire de la fonction dirigeante :

Type d'assurance octroyé (conditions de celle-ci identiquement applicables à l'ensemble du personnel :

- Assurance groupe (but à atteindre);
- Assurance hospitalisation (contribution définie).

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? Oui ;
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Contributions définies ;
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? Oui pour les membres de la fonction dirigeante actuel et futurs ;
  - Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 48 700,87 €

#### Tableau des rémunérations annuelles brutes des fonctions dirigeantes du BEP

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute			
		195 429,27 €	Rémunération brute annuelle		
		2 025,09 €	Avantages de toute nature		
		25 462,77 €	ONSS Individuel		
		171 991,59 €	Rémunération annuelle imposable		
Directeur général (N1)	248 115,06 €	1 959,83 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation		
		48 700,87 €	Assurance groupe de type contribution définie pour les membres de la fonction Dirigeante actuels et futurs		
			Rémunération brute annuelle		
	140 674,31 €	16 065,08 €	ONSS Individuel		
		107 494,59 €	Rémunération annuelle imposable		
Directrice du secrétariat général		3 052,22 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation		
		14 062,42 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel		

		120 005 74 6	
		129 095,74 €	Rémunération brute annuelle
		16 785,14 €	ONSS Individuel
		112 310,60 €	Rémunération annuelle imposable
Directeur Finances et Comptabilité	157 762,07 €	3 332,19 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		25 334,14 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
		119 808,47 €	Rémunération brute annuelle
	146 746,39 €	15 577,77 €	ONSS Individuel
Directeur informatique		104 230,70 €	Rémunération annuelle imposable
		3 275,59 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		23 662,33 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
		100 078,48 €	Rémunération brute annuelle
		13 012,63 €	ONSS Individuel
		87 065,85 €	Rémunération annuelle imposable
Directrice du Département Développement Economique	119 580,40 €	2 081,68 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		17 420,24 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel

		1	
		119 242,24 €	Rémunération brute annuelle
		15 504,14 €	ONSS Individuel
		103 738,10 €	Rémunération annuelle imposable
Directeur du Département Territorial	134 582,51 €	2 693,63 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		12 646,64 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
		131 950,71 €	Rémunération brute annuelle
		17 156,07 €	ONSS Individuel
	153 861,98 €	114 794,64 €	Rémunération annuelle imposable
Directrice du Département Environnement		3 216,49 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		18 694,78 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
		110 243,82 €	Rémunération brute annuelle
		14 344,18 €	ONSS Individuel
		95 899,64 €	Rémunération annuelle imposable
Directrice des Ressources Humaines et Services Généraux	124 885,88 €	2 401,69 €	Chèques-repas, éco-chèques, frais de déplacements domicile - lieu de travail et assurance hospitalisation
		12 240,37 €	Assurance groupe de type but à atteindre pour l'ensemble du personnel
Total Général	1 226 208,60 €	1	-

#### Commentaires éventuels

Conformément à l'article L 6411-1 §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2023. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

#### 3. <u>Liste des mandats détenus par le BEP durant l'année 2023 :</u>

#### CerWal

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Non	Conseil d'administration - Observateur	Non

#### Contrat de rivière de la Haute-Meuse

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non

#### **EBN Wallonia (WABAN)**

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

#### **Fédération Tourisme**

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud <sup>3</sup>	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Colot Alexandre 4	Chef de servive au Département Développement	Ovi	Bureau exécutif	Non
Colot Alexandre <sup>4</sup>	Territorial	Oui	Conseil d'administration	Non

#### GIE CITW+

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud <sup>5</sup>	Directeur Général du BEP	Oui	Comité de Gérance	Non
Cipolat Fabrizio <sup>6</sup>	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	-	Non
Colot Alexandre <sup>7</sup>	Chef de service au Département Développement Territorial	Oui	Comité Technique	Non

#### **IBEFE**

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Non	Commission	Non

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Fin du mandat le 26/06/2023

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Fin du mandat le 26/06/2023

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Fin du mandat le 21/12/2023

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Fin du mandat le 21/12/2023

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Fin du mandat le 21/12/2023

#### **INASEP**

Nom	Fonction	AG	<b>Autres Organes</b>	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	=	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	=	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	Comité de contrôle	Non
Frère Rémy	Responsable infrastructure au Département Développement Territorial	Non	Comité de contrôle	Non

#### Infopôle Cluster

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non
Marot Delphine	Chef de service du Département Développement Economique	Oui	Conseil d'administration	Non

#### La Ressourcerie Namuroise

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Cao Vincent	Chef de service du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non

#### Lab In Andenne

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud <sup>8</sup>	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Gourgue Laurence <sup>9</sup>	Directrice du Département Développement Economique	Oui		Non
Laureys François <sup>10</sup>	Gestionnaire de projets Smart City by BEP	Oui	Conseil d'administration	

#### **Namur Invest**

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Marot Delphine <sup>11</sup>	Cheffe de service au Département Développement	-	Conseil d'administration	Non
	Economique			

#### NEW

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Joly Amélie	Directrice du Secrétariat Général	Oui	-	Non
Bertrand Ingrid	Cheffe de service communication	Oui	Conseil d'administration	Non
Bonmariage Stéphanie	Coordinatrice développement économique	Oui	-	Non

#### **Notre Avenir**

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Fin de mandat le 20/06/2023

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Fin de mandat le 20/06/2023

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Fin de mandat le 20/06/2023

 $<sup>^{11}</sup>$  Début du mandat le 8/03/2023

#### SCES (FORMAN@M)

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	=	Non
Gourgue Laurence	Directrice du Département Développement Economique	Oui	-	Non

#### Trans&Wall

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane <sup>12</sup>	Président du BEP	Oui	-	Non
Degueldre Renaud <sup>13</sup>	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil d'administration	Non
			- Observateur	

#### Union des Villes et Communes de Wallonie

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Joly Amélie	Directrice du Secrétariat Général	Non	Commission IC	Non

#### Wallonie Développement

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Lasseaux Stéphane	Président du BEP	Oui	=	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	Conseil de Gestion	Non
Cipolat Fabrizio	Directeur du Département Développement Territorial	Oui	Conseil de Gestion	Non

#### Wallonie Entreprendre

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Longfils David	Conseiller d'entreprises au Département Développement	0:	Comité d'engagement	Non
	Economique	Oui	Comité de Pilotage	Non

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Début du mandat le 21/02/2023

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Début du mandat le 21/02/2023



Bureau Economique de la Province de Namur Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur

> + 32 81 71 71 71 www.bep.be









